Mise en perspective de la problématique des drogues en Belgique

Bruxelles, le 4 juin 2015

Dans le sillage de la publication du rapport européen sur les drogues 2015 de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA), le WIV-ISP dépeint l'évolution des marchés de l'héroïne, du cannabis, des stimulants et des 'nouvelles drogues' en Belgique. Le constat dressé par l'EMCDDA pour les pays d'Europe occidentale se vérifie au niveau des chiffres nationaux, mais dans une certaine mesure seulement.

Un marché de l'héroïne globalement stable, voire en légère régression

• Consommation:

Les derniers chiffres de l'Enquête de Santé (2013) indiquent que la consommation d'héroïne est restée stable entre 2008 et 2013. Au total, 0,2% de la population âgée de 15 à 64 ans rapporte avoir déjà consommé cette substance au cours des 12 mois précédant l'Enquête.

Patients traités :

En 2013, près de 17 500 personnes au total suivaient un traitement de substitution à base de méthadone ou de buprénorphine. Ce nombre correspond aux prescriptions médicales de ces deux substances, lesquelles sont distribuées par les pharmacies, les officines des hôpitaux et celles des centres de soins spécialisés. La méthadone est nettement plus souvent prescrite que la buprénorphine (environ 8,5 fois sur 10). Sur la période 2011-2014, on observe une diminution du nombre de patients traités pour la première fois dans le cadre d'un problème d'héroïne au sein d'un centre conventionné par l'INAMI. De 351 en 2011, ce nombre est passé à 246 en 2014. Par ailleurs, comme l'indique également le rapport de l'EMCDDA, l'âge moyen de ces patients en Belgique est en augmentation : il est passé de 30,7 ans en 2011 à 33,6 ans en 2014.

• Prise en charge:

Il existe en Belgique divers programmes de prise en charge spécifiques. Ils ciblent par exemple les femmes enceintes, les femmes seules avec enfants ou encore les personnes souffrant à la fois d'une maladie mentale et d'un problème d'addiction. Il n'existe par contre aucun programme réservé aux personnes âgées dans notre pays.

• Saisies et provenances :

L'héroïne n'est jamais produite dans des laboratoires en Belgique et est donc systématiquement importée. En 2013, l'héroïne saisie provenait principalement de Turquie et, dans une moindre mesure, d'Afrique et du Pakistan. En 2013, la quantité d'héroïne saisie a explosé (1,182 tonne au total), en raison d'une saisie record de 865 kg d'héroïne en provenance du Mozambique et à destination des Pays-Bas.

Il convient de préciser que les saisies d'héroïne dans notre pays fluctuent considérablement d'une année à l'autre et ce, tant en termes de nombre que de quantités. Ces dernières années toutefois, nous observons, comme souligné dans le rapport de l'EMCDDA, une légère diminution du nombre de saisies en Belgique.

• Pureté:

La pureté de l'héroïne saisie en Belgique est plutôt médiocre mais elle a augmenté en 2013

(18,7% contre 13,3% an 2012). Ces valeurs moyennes restent en-deçà du taux de pureté observé moyen en 2011 (21,1%).

Contaminations par injection

Hépatite C :

L'hépatite C est la maladie infectieuse la plus commune chez les personnes qui s'injectent des drogues en Belgique. Il n'existe à ce jour aucun plan national de lutte contre l'hépatite C ciblant les consommateurs de drogues injectables, mais des programmes d'aide comme les programmes d'échange de seringues. Les personnes qui fréquentent ces centres d'échange sont généralement plus âgées et souvent déjà contaminées vu qu'elles consomment depuis plusieurs années.

• VIH:

L'utilisation de drogues en intraveineuse (UDI) est rapportée dans 2,1 % des diagnostics VIH de l'année 2013 (sur 1115 nouvelles infections au total).

Le pourcentage de nouveaux diagnostics de VIH imputables à la consommation de drogues par intraveineuse reste globalement stable dans notre pays depuis 2005.

Le cannabis reste la drogue illicite la plus largement consommée

• Consommation:

D'après les chiffres de l'Enquête de Santé, entre 2004 et 2013, le pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans rapportant avoir consommé du cannabis au cours des 12 derniers mois a légèrement diminué. Ce taux est passé de 5% en 2004 à 4,6% en 2013. Globalement, la prévalence est plus faible chez les femmes que chez les hommes.

• Patients traités :

Les chiffres disponibles en Belgique sont ceux fournis par les centres de prise en charge conventionnés par l'INAMI. Dans ces centres, les raisons motivant le traitement des patients sont par ordre décroissant les suivantes :

- o Décision de Justice ou de police
- o Initiative propre
- Décision influencée par des amis ou par la famille

• Délinquance et cannabis :

Selon les chiffres de la police fédérale, 71% des délits pour faits de drogue sont liés au cannabis.

• Saisies:

Les saisies de cannabis en Belgique fluctuent d'une année à l'autre, tant en termes de nombre que de quantités. En 2013, 14 882 kg de marijuana ont été saisis, ce qui représente une forte augmentation par rapport à 2012 (5635 kg). Cette hausse est principalement imputable à trois saisies quantitativement importantes.

Les quantités de haschich saisies ont également fortement progressé en 2013 : 4 274 kg contre 1 338 kg en 2012. Cette hausse est le fruit d'une saisie exceptionnelle de 3 020 kg en provenance du Pakistan effectuée par les douanes du port d'Anvers en février 2013.

• Pureté:

La concentration moyenne en tétrahydrocannabinol (le 'THC', c.-à-d. la substance active) de la marijuana ou du hasch a légèrement fluctué au cours de ces quatre dernières années,

mais elle n'a guère évolué de manière significative. En 2013, la concentration moyenne en THC n'a pas fluctué de manière significative (10,4% pour la marijuana et environ 15% pour le hasch).

Le marché des stimulants : tendance baissière pour la cocaïne et les amphétamines mais hausse pour les comprimés d'ecstasy (MDMA)

Le marché des stimulants recouvre plusieurs substances illicites comme la cocaïne, les amphétamines, la méthamphétamine mais également les comprimés d'ecstasy (MDMA).

• Consommation (cocaïne et amphétamines) :

Comparés à 2008, les chiffres de l'Enquête de Santé 2013 indiquent une tendance baissière de la consommation de cocaïne et d'amphétamines au sein de la population âgée de 15 à 64 ans dans notre pays (0,5% déclare en avoir consommé au cours des 12 derniers mois précédent l'Enquête de 2013 contre 0,9% en 2008).

• Saisies:

La cocaïne reste la deuxième substance illicite la plus saisie dans notre pays (8,7% des saisies au total). Viennent ensuite les amphétamines (7,1%). Le nombre de saisies d'ecstasy ne cesse par ailleurs d'augmenter ces dernières années (+ 21% en 2013 par rapport à 2012), ce qui traduit un renouveau de ce marché en Belgique. Autre phénomène interpelant, les quantités de méthamphétamine saisies augmentent alors que cette substance était pratiquement introuvable sur le marché belge pendant de nombreuses années.

• Pureté:

Entre 2012 et 2013, aucune évolution significative n'a été observée pour la cocaïne (respectivement 59,1% et 57,8%). Comparée aux autres États-membres de l'UE, la pureté de la cocaïne reste par contre très élevée en Belgique.

Depuis 2009, la quantité de MDMA (substance active) dans les comprimés d'ecstasy n'a cessé d'augmenter pour atteindre un pic en 2013. Cette tendance s'observe également en France et aux Pays-Bas.

Les 'nouvelles drogues' gagnent du terrain

Depuis 2005, l'EMCDDA constate une forte augmentation du nombre, des variétés et de la disponibilité des nouvelles substances psychoactives (NSP). Aussi appelées *legal highs*, ces substances illicites sont parfois recensées pour la première fois sur le territoire européen. Dans d'autres cas, elles ont déjà été identifiées par le passé. En Belgique, les NSP enregistrent une légère hausse ces dernières années, avec 81 *legal highs* recensés en 2013 et 90 environ en 2014. Parmi ces NSP recensées, la grande majorité avait déjà été identifiée par le passé.

Ces deux dernières années, de par sa situation géographique au centre de l'Europe et en raison de l'existence de points d'entrée comme le port d'Anvers et les différents aéroports internationaux (Bruxelles, Liège, Charleroi, Oostende, Anvers), la Belgique fait office de plaque tournante importante pour la distribution de NSP en provenance d'Asie vers les autres pays d'Europe.

En 2014, la liste des substances notifiées a été dominée par 3 groupes de substances synthétiques en Belgique :

Les cathinones (stimulants apparentés aux amphétamines)

- Les phénéthylamines (stimulants qui provoquent des effets hallucinogènes/psychotropes)
- Les cannabinoïdes (apparentés au cannabis)

Le WIV-ISP, via son 'Programme Drogues', est le point de contact national de l'EMDCCA pour la Belgique. À ce titre, l'Institut collecte, surveille, analyse et diffuse une large palette d'informations sur les drogues dans notre pays.

L'achat, la vente et la détention de substance illicites sont strictement interdits en Belgique.

Contact presse:

Cellule Communication du WIV-ISP 02.642.54.20 contact@wiv-isp.be